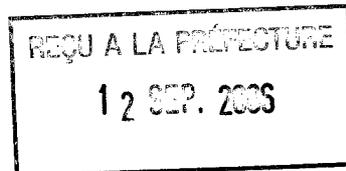


Service instructeur  
Actions Educatives

N° 8<sup>e</sup>/63-06

Service consulté



**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES (E05)**  
**PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES (E053)**

**SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES DE FONCTIONNEMENT  
AU BENEFICE DES COLLEGES PUBLICS**

*Résumé : Ce rapport a pour objet d'attribuer à certains collèges, des crédits de fonctionnement complémentaires, d'un montant total de 247 987€, d'une part au titre de la viabilisation, d'autre part au titre d'une extension de surface à la rentrée de septembre 2006.*

Dans sa séance du 20 octobre 2005 (rapport n° 2005/IV-8<sup>e</sup>/06), le Conseil Général s'est prononcé sur le fonctionnement des collèges publics en 2006.

A cette occasion, le Conseil Général a donné délégation, à la Commission Permanente, pour l'attribution d'une dotation complémentaire aux collèges présentant une insuffisance de la dotation de viabilisation, en 2005, après transmission par les collèges de leur compte financier 2005.

Le Conseil Général prévoit la procédure suivante, pour l'attribution de la dotation de viabilisation (eau, gaz, électricité, chauffage) de chaque collège :

Année X-1	Année X	Année X+1
Fixation, en octobre 2004, du montant de la dotation de viabilisation au titre de l'année 2005, sur la base de la moyenne actualisée des dépenses réelles de viabilisation, constatées dans les comptes financiers du collège, au cours des cinq dernières années.	Versement de la dotation 2005.	Si le résultat financier définitif, constaté au compte financier 2005, fait apparaître un <i>déficit</i> (dépense supérieure à la dotation) : attribution d'un <b>complément</b> , versé en 2006.

12 SEP. 2006

Ce mécanisme comporte plusieurs avantages :

- la dotation initiale est calculée sur une base réaliste et objective : la moyenne des dépenses des cinq dernières années, constatées dans les comptes financiers (taux global d'adéquation, en 2005 : 95,67%) ;
- les établissements sont motivés pour réaliser des économies, car ils conservent le bénéfice des résultats éventuellement excédentaires ;
- les établissements sont sécurisés face au risque de résultats déficitaires, liés notamment aux conditions climatiques ou aux fluctuations des prix des fluides.

Au vu des comptes financiers 2005 transmis par les établissements, le complément total nécessaire pour 33 collèges s'élève à **215 391€**.

A l'instar des années précédentes, les déficits inférieurs à 155€ ne sont pas pris en compte.

Compte tenu de la forte augmentation des tarifs de viabilisation en 2005, je vous propose, à titre exceptionnel, de compenser le déficit à hauteur de 100%, et non de 80% comme les années précédentes.

Les montants détaillés par collège figurent à **l'annexe I** du rapport.

Par ailleurs, je vous propose :

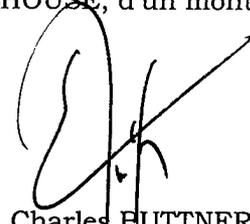
- d'une part, le versement d'une dotation complémentaire de fonctionnement, d'un montant total de **21 795€**, aux 4 collèges qui connaîtront une extension de surface, à l'automne 2006. Les montants correspondants figurent à **l'annexe II** du rapport.
- d'autre part, de verser au collège Jean MACE à MULHOUSE, une dotation exceptionnelle de viabilisation, au titre des déficits cumulés des exercices précédents reportés en 2006, d'un montant de **10 801€**.

Le montant total à verser s'élève à **247 987€**. Ce montant est à prélever sur les disponibilités du chapitre 65, nature 65511 (fonction 221).

Je vous propose de bien vouloir décider sur les points suivants, pour le fonctionnement des collèges publics, en 2006 :

- La compensation du déficit de viabilisation des collèges constaté en 2005, à hauteur de 100%;
- Le versement des dotations complémentaires de fonctionnement :
  - 1) au titre du déficit de viabilisation constaté en 2005, d'un montant total de 215 391€, conformément à l'annexe I du rapport ;
  - 2) au titre d'une extension de surface en 2006, d'un montant total de 21 795€, conformément à l'annexe II du rapport ;
  - 3) au titre des déficits de viabilisation cumulés des exercices précédents reportés en 2006, au bénéfice du collège Jean MACE à MULHOUSE, d'un montant de 10 801€.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**ANNEXE I**

**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES (E05)  
PROGRAMME: FONCTIONNEMENT DES COLLEGES (E053)**

**Dotation complémentaire de viabilisation  
à verser aux collèges en 2006,  
au titre du déficit constaté en 2005**

Collèges	Déficit	Montant pris en charge par le Département, à 100%
BRUNSTATT	1 142 €	1 142 €
CERNAY	3 992 €	3 992 €
COLMAR-HUGO	4 694 €	4 694 €
COLMAR-MOLIERE	8 680 €	8 680 €
FERRETTE	9 537 €	9 537 €
FESSENHEIM	12 235 €	12 235 €
FORTSCHWIHR	6 594 €	6 594 €
HEGENHEIM	5 673 €	5 673 €
ILLFURTH	5 000 €	5 000 €
INGERSHEIM	2 862 €	2 862 €
KAYERSBERG	762 €	762 €
KINGERSHEIM	1 055 €	1 055 €
LUTTERBACH	10 008 €	10 008 €
MASEVAUX	10 813 €	10 813 €
MULHOUSE-BOURTZWILLER	11 332 €	11 332 €
MULHOUSE-J.MACE	2 122 €	2 122 €
MULHOUSE-ST-EXUPERY	8 090 €	8 090 €
MULHOUSE-VILLON	4 000 €	4 000 €
ORBEY	4 515 €	4 515 €
PFASTATT	5 897 €	5 897 €
RIBEAUVILLE	3 056 €	3 056 €
RIXHEIM	9 515 €	9 515 €
SAINT-AMARIN	6 812 €	6 812 €
SAINTE-MARIE-AUX-MINES	7 693 €	7 693 €
SEPPOIS-LE-BAS	1 508 €	1 508 €
SIERENTZ	7 011 €	7 011 €
THANN-FAESCH	2 684 €	2 684 €
VILLAGE-NEUF	4 500 €	4 500 €
VOLGELSHEIM	26 249 €	26 249 €
WINTZENHEIM	4 047 €	4 047 €
WITTELSHEIM-MERMOZ	6 915 €	6 915 €
WITTELSHEIM-PEGUY	12 780 €	12 780 €
WITTENHEIM-JOLIOT-CURIE	3 618 €	3 618 €
<b>TOTAL</b>	<b>215 391 €</b>	<b>215 391 €</b>

**ANNEXE II**

**POLITIQUE : ACTIONS EDUCATIVES (E05)  
PROGRAMME : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES (E053)**

**Dotation complémentaire de fonctionnement  
au titre d'une extension de surface, en 2006**

<b>Collèges</b>	<b>Montant</b>
FERRETTE	4 499 €
HABSHEIM	11 962 €
KAYSERSBERG	322 €
SEPPOIS LE BAS	5 012 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 795 €</b>